Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit RIZA® EC

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000644

Identifiant Unique De Formu: C403-83JU-2N4V-RY98

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Fongicide

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC Chemical srl/bv Adresse du fournisseur

Parc de l'Alliance, Boulevard de France 9A

1420 Braine-l'Alleud

Belgique

Téléphone: +32 (0)2 3899793 Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Belgique: +32 70 245 245 (Centre antipoison) Luxembourg: +352 8002 5500 (Centre antipoison) Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le H410: Très toxique pour les organismes aqua-

milieu aquatique, Catégorie 1 tiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvéri-

sation.

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la

grossesse et pendant l'allaitement.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de pro-

tection et un équipement de protection du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 mi-

nutes.

P305 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un

médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2/33

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

tébuconazole (ISO)

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
tébuconazole (ISO)	107534-96-3 403-640-2 603-197-00-7	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 10 - < 20

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

		aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
octane-1-ol	111-87-5 203-917-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 720 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.501 mg/kg	
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha phosphonooméga[2,4,6-tris(1- phényléthyl)phénoxy]-	114535-82-9	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	85536-14-7 287-494-3	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.470 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

peau En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Le premier symptôme qui apparaît après un contact avec la

peau ou les yeux est l'irritation. Après ingestion, les principaux symptômes sont la passivité, la mobilité réduite et l'essouffle-

ment.

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version 1.0

Date de révision: 14.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

gereux

toxiques.

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Chlorure d'hydrogène Oxydes de phosphore Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour des raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée: 1.0

14.07.2023

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. A des températures inférieures à -10°C, une cristallisation peut se produire. Protéger du gel et de la chaleur extrême. Le produit est dégradé par les matériaux d'emballage fluorés.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste

de lavage des mains doit être disponible.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage

recommandée

5 - 30 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
diméthylsulfoxyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	484 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	265 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	200 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	120 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	47 mg/m3
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	100 mg/kg

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	60 mg/kg p.c./jour
acide benzènesulfo- nique, dérivés sec- alkyl-4 en C10-13	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	85 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	42,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,425 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
octanoate de méthyle	Eau douce	0,002 mg/l
	Utilisation intermittente (eau douce)	47,6 μg/l
	Eau de mer	180 ng/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,028 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,003 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	10 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire (prédateurs)	66,6 mg/kg
	Eau de mer	0 mg/l
diméthylsulfoxyde	Eau douce	17 mg/l
	Eau de mer	1,7 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	11 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,4 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	3,02 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Oral(e)	700 mg/kg poids
		sec (p.s.)
octane-1-ol	Eau douce	200 μg/l
	Eau de mer	20 μg/l
	Station de traitement des eaux usées	55,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,1 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,210 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	1,6 mg/kg poids
		sec (p.s.)
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	Eau douce	0,268 mg/l
	Eau de mer	0,027 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,1 mg/kg poids

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

	sec (p.s.)
Sédiment marin	6,8 mg/kg poids
	sec (p.s.)
Sol	35 mg/kg poids
	sec (p.s.)
Utilisation intermittente (eau douce)	0,0167 mg/l
Station de traitement des eaux usées	3,43 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune clair

10/33

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n $^{\circ}$ 1907/2006



RIZA® EC

Version 1.0

Date de révision: 14.07.2023

Numéro de la FDS:

50000644

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

14.07.2023

Odeur

: de savon

Seuil olfactif

: non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition

non déterminé

Point d'éclair

73 °C

Méthode: coupelle fermée

Température de décomposi-

tion

non déterminé

рΗ

3,5 (25 °C)

Concentration: 1 %

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Viscosité

Viscosité, dynamique

: 8,99 mPa.s (20 °C)

4,90 mPa.s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur

Non disponible pour ce mélange.

Densité

: 978 g/l (20 °C)

Densité de vapeur relative

non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules

Non applicable

Répartition de la taille des

particules

Non applicable

Forme

Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs

Non explosif

Propriétés comburantes

Non comburant

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

Inflammabilité (liquides) : Aucune donnée applicable disponible.

Auto-inflammation : 262 °C

Taux d'évaporation : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Le produit est dégradé par les matériaux d'emballage fluorés.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,13 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

12/33

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

14.07.2023 50000644 1.0

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

14.07.2023

née

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

tébuconazole (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Symptômes: Ataxie, Léthargie, Difficultés respiratoires Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

Remarques: pas de mortalité

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,18 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

un contact cutané unique. Remarques: pas de mortalité

octane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle): 1.800 mg/kg

DL50 (Rat, femelle): 720 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 720 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

CL50 (Rat): > 2,05 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 1.500 - < 2.000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.501 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 1.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Symptômes: Diarrhée, Ataxie, Diurèse, Tremblements, séche-

resse des yeux Remarques: mortalité

Estimation de la toxicité aiguë: 1.470 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: pas de mortalité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère

BPL : oui

octane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

14/33

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : FIFRA 81.04

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

octane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

Produit:

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

octane-1-ol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Remarques: Des effets néfastes sur la fertilité, tels que la

réduction de la taille des portées et des effets sur le développement, ont été constatés pour le tébuconazole à des doses toxiques pour la mère dans un test animal (méthode OCDE 416). Des malformations de la progéniture ont été constatées

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0

14.07.2023

50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

à des doses toxiques pour la mère (sur la base de 13 études).

octane-1-ol:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.13/14 (test

d'Ames)

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: équivoque

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de Test: Analyse cytogénétique

Espèce: Rat (mâle) Résultat: négatif

Type de Test: Dosage létal dominant des rongeurs

Espèce: Souris (mâle) Résultat: négatif

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

50000644

Date de dernière parution: -

14.07.2023 1.0

Date de la première version publiée:

14.07.2023

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Produit:

- Evaluation

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux., Susceptible de nuire au fœtus. Remarques: Des effets néfastes sur la fertilité, tels que la réduction de la taille des portées et des effets sur le développement, ont été constatés pour le tébuconazole à des doses toxiques pour la mère dans un test animal (méthode OCDE 416). Des malformations de la progéniture ont été constatées à des doses toxiques pour la mère (sur la base de 13 études).

octane-1-ol:

Effets sur la fertilité

Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral

Dose: 10, 100, 1000 mg/kg p.c./jour

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Dose: 0,130,650,975,1300 mg/kg p.c./jour

Durée d'un traitement unique: 20 jr

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 650 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.300 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère. Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version 1.0

Date de révision: 14.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 14, 70, 350mg/kg bw d Durée d'un traitement unique: 2 a

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Dose: 0.2, 2, 300, 600 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 20 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 mg/kg p.c./jour

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 300 mg/l

Symptômes: Diarrhée, Perte de poids corporel, Retarde-

ments.

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Souris

Voie d'application: Oral

Dose: 0.2, 2, 300, 600mg/kg/bw

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 300 mg/kg p.c./jour Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

octane-1-ol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

octane-1-ol:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 1127 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 13 sem.

Dose : 182, 374, 1127 mg/kg p.c./jour

Espèce : Rat, femelle

NOAEL : 1243 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 13 sem.

Dose : 216, 427, 1243 mg/kg p.c./jour

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 85 mg/kg p.c./jour LOAEL : 300 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 9 months

Dose : 300, 900mg/kg/bw/day

Organes cibles : Reins, Foie

Symptômes : Effets sur les reins, Effets sur le foie

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 5 %
Voie d'application : Dermique
Durée d'exposition : 26 weeks
Dose : 0.5, 1, 5 %

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version 1.0

Date de révision: 14.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000644

Date de la première version publiée:

14.07.2023

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le premier symptôme qui apparaît après un contact avec la

peau ou les yeux est l'irritation. Après ingestion, les principaux symptômes sont la passivité, la mobilité réduite et l'essouffle-

ment.

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

tébuconazole (ISO):

Remarques : Les principaux symptômes étaient la passivité, la mobilité

réduite et l'essoufflement à des doses élevées dans les tests

sur les animaux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 28,05 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 2,88 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 1.203 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 74 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 339 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version 1.0 Date de révision: 14.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000644

Date de la première version publiée:

14.07.2023

Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,79 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 3,8

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

CE50r (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,144 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,012 mg/l Durée d'exposition: 60 jr

Espèce: Truite Arc en Ciel

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,12 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 1.381 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

22 / 33

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0 14.07

14.07.2023

50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 1.988 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 200 µg/abeille Espèce: Abeilles méllifères Remarques: Contact

DL50: > 83 μg/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 2.912 mg/kg

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

octane-1-ol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorga-

nismes

(Protozoa (Protozoaire)): 44 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 100 - 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée: 1.0

14.07.2023

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,67 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 235

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC : >= 4 mg/lDurée d'exposition: 28 jr

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,23 mg/l

Durée d'exposition: 72 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1,18 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

Toxicité pour les organismes : NO

vivant dans le sol

NOEC: 250 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

octane-1-ol:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 82,2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-phosphono-.oméga.-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 30 - 40 %

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 65

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7 (20 °C)

octane-1-ol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,5 (23 °C)

octanol/eau pH: 5,7

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,0 Méthode: OCDE ligne directrice 305A

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,2 (23 °C)

pH: 3,7

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tébuconazole)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tébuconazole)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version 1.0

Date de révision: 14.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000644

Date de la première version publiée:

14.07.2023

(Tébuconazole)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Tébuconazole)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Tébuconazole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe

Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

28 / 33

964

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

tébuconazole (ISO) diméthylsulfoxyde

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 DANGERS POUR européen et du Conseil concernant la maîtrise L'ENVIRONNEMENT des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

tébuconazole (ISO)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. : Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Skin Sens. 1B	H317	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Repr. 2	H361d	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations. **Préparé par**

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

BE / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



RIZA® EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 14.07.2023 50000644 Date de la première version publiée:

14.07.2023